

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 NOVEMBRE 2021  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°29-2021-04-30-00002 DU 30 AVRIL 2021  
RENOUVELANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CHARGÉE DE LA  
MODIFICATION, DE LA RÉVISION ET DU SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE  
GESTION DES EAUX LÉON TRÉGOR

-----  
Le préfet du Finistère,  
Officier de la Légion d'honneur,

- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2009 ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 2007-1213 du 18 septembre 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Léon Trégor ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral n° 2019238-0003 du 26 août 2019 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Léon Trégor ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°29-2021-04-30-00002 du 30 avril 2021 renouvelant la composition la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon Trégor ;
- VU** la désignation du président du Conseil régional de Bretagne du 24 août 2021;
- VU** la désignation du président du Conseil départemental des Côtes d'Armor du 27 septembre 2021 ;
- VU** la désignation du président du Conseil départemental du Finistère du 4 octobre 2021;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon Trégor pour tenir compte de ces nouvelles désignations,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE

Article 1

L'arrêté préfectoral n°29-2021-04-30-00002 du 30 avril 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1<sup>er</sup> les mots :

« -Conseil régional de Bretagne  
Mme Sylvaine VULPIANI  
- Conseil départemental du Finistère  
Mme Joëlle HUON

- Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Mme Nicole MICHEL

sont remplacés par les mots :

« -Conseil régional de Bretagne  
M. Olivier LE BRAS  
- Conseil départemental du Finistère  
Mme Aline CHEVAUCHER  
- Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Mme Nathalie NOWAK »

et les mots

« Parc naturel régional d'Armorique  
Mme Françoise PERON »

sont remplacés par les mots

« Parc naturel régional d'Armorique  
N »

et les mots

« Chambre régionale d'agriculture de Bretagne  
M. François KERSACAVEN »

sont remplacés par

« Chambre d'agriculture du Finistère  
un représentant élu de la chambre d'agriculture du Finistère

Chambre d'agriculture des Côtes d'Armorique  
un représentant élu de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor »

## Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Finistère et des Côtes d'Armor et la liste des membres de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon Trégor est mise à disposition du public sur le site Internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

## Article 3

Les secrétaires généraux des préfectures du Finistère et des Côtes d'Armor et le président de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon Trégor sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 2 novembre 2021  
Le préfet,  
pour le préfet, le secrétaire général de la préfecture

signé

Christophe MARX